



Fin 2012, une partie des microentreprises reste à l'écart des TIC

À l'heure du tout Internet, les microentreprises ne sont pas encore toutes informatisées. Fin 2012, les trois quarts utilisent un ordinateur quand toutes les sociétés d'au moins 10 personnes le font. Si une microentreprise sur quatre a son propre site web, seules 5 % d'entre elles réalisent des ventes en ligne. Une microentreprise sur cinq utilise les échanges automatisés de type EDI (échange de données informatisé). Près d'un tiers des microentreprises a entièrement dématérialisé une démarche administrative dans l'année contre les neuf dixièmes des sociétés d'au moins 10 personnes.

Les microentreprises dont le cœur de métier est justement celui des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont, logiquement, un usage nettement plus important que les autres de ces technologies, proche de celui des sociétés de plus grande taille.

Elvire Demoly, division Enquêtes thématiques et études transversales, Insee

Si le monde des entreprises est aujourd'hui largement équipé en technologies de l'information et de la communication (TIC), les différences restent importantes selon la taille des entreprises. Ainsi, ces technologies sont moins répandues parmi les microentreprises (*définitions*), c'est-à-dire les entreprises occupant moins

de 10 personnes et réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Fin 2012, un quart d'entre elles n'utilise pas d'ordinateur et un peu plus ne dispose pas d'un accès à Internet. Par comparaison, les sociétés occupant au moins 10 personnes utilisent quasiment toutes un ordinateur connecté à Internet,

même les plus petites d'entre elles (10 à 19 personnes). L'écart entre microentreprises et sociétés de taille supérieure est d'autant plus grand que le cœur de métier est éloigné des TIC (*figure 1*). Ainsi, seule la moitié des microentreprises de l'hébergement et de la restauration possède un accès à

1 Proportion d'entreprises possédant un accès à Internet en 2012

Secteur	Microentreprises ¹			Sociétés d'au moins 10 personnes	
	(non employeuses)	(employeuses)	Ensemble	10 à 19 personnes	Ensemble
	1 personne	2 à 9 personnes			
Industrie ²	54	71	62	96	98
Construction	66	85	75	100	100
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	63	82	71	99	99
Transports et entreposage	54	86	64	98	99
Hébergement et restauration	39	55	49	94	96
Information et communication ; réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication	92	98	94	100	100
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ³	83	94	87	100	100
Activités de services administratifs et de soutien ; activités immobilières	63	85	70	99	100
Ensemble	66	79	72	98	99

1. Voir *définitions*.

2. Industrie : « Industrie manufacturière », « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », « Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution ».

3. Hors activités vétérinaires.

Champ : microentreprises (hors auto-entreprises et sociétés civiles immobilières) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquêtes TIC 2012 et TIC-TPE 2012.

Internet, contre 96 % des sociétés qui occupent au moins 10 personnes dans ce secteur. L'écart reste important à proximité de la frontière des 10 personnes occupées : 55 % des microentreprises de 2 à 9 personnes de ce secteur ont un accès à Internet contre 94 % des sociétés de 10 à 19 personnes. Même dans l'industrie et les transports, les microentreprises sont moins souvent équipées d'une connexion à Internet que les entreprises de taille supérieure (six sur dix contre plus de 97 %).

Les microentreprises moins équipées en TIC... sauf si c'est leur cœur de métier

En revanche, les microentreprises du secteur des TIC (*définitions*), approché dans cette étude par les secteurs de l'information, de la communication et de la réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication, sont presque aussi souvent connectées à Internet (94 %) que les plus grandes sociétés. Dans ce secteur, qui comprend notamment les activités informatiques et la production de films, les microentreprises d'au moins 2 personnes possèdent quasiment toutes un accès à Internet. Les microentreprises des activités spécialisées, scientifiques et techniques, comme par exemple les activités juridiques et comptables ou d'architecture, sont elles aussi le plus souvent équipées d'ordinateurs connectés à Internet.

Un quart des microentreprises utilise un réseau local connectant les ordinateurs en interne, proportion qui s'élève à un tiers pour les microentreprises occupant au moins 2 personnes. Comme pour l'accès à Internet, les microentreprises du secteur des TIC sont, en proportion, plus nombreuses à utiliser un réseau interne (63 % d'entre elles et 79 % parmi celles qui occupent au moins 2 personnes), tandis que celles de l'hébergement et de la restauration, d'une part, ou des transports, d'autre part, ne sont que 9 % à en disposer (respectivement 10 % et 16 % des microentreprises d'au moins 2 personnes).

Un quart des microentreprises s'affiche sur le web

Moyen de communication et d'information, le site web permet à une entreprise de se faire connaître et, parfois, de recevoir des commandes. Fin 2012, un quart des microentreprises a un site web, contre 64 % des sociétés d'au moins 10 personnes. Là encore, certains secteurs d'activité se démarquent. Ainsi, 62 % des microentreprises du secteur des TIC ont un site web, contre 10 % de celles œuvrant dans les transports (*figure 2*). Les trois quarts des microentreprises qui ont un site web l'actualisent au moins une fois par an.

Des ventes électroniques peu développées

Les microentreprises reçoivent rarement des commandes *via* un site web : seulement 5 % d'entre elles en ont reçu en 2012 contre 11 % des sociétés d'au moins 10 personnes en 2011.

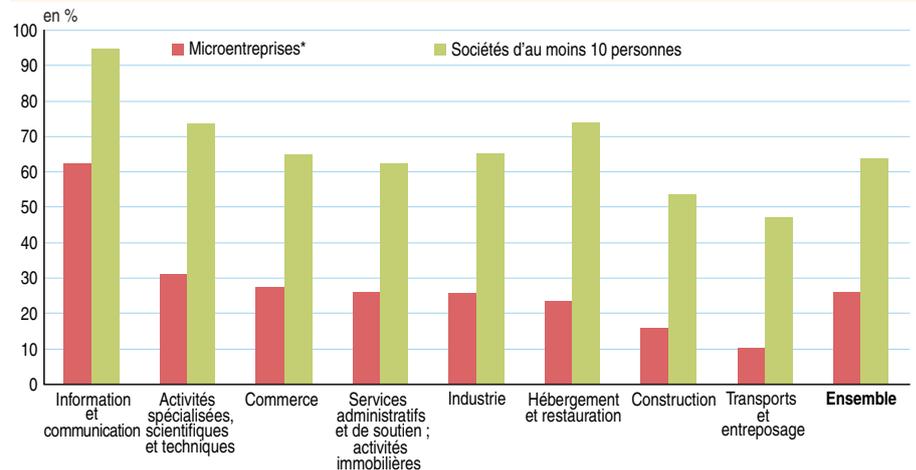
Là encore, les microentreprises du secteur des TIC ont plus fréquemment développé ce canal de vente : 17 % ont reçu des commandes web, soit quasiment autant que les sociétés d'au moins 10 personnes de ce secteur (19 %). En proportion, les microentreprises de l'hébergement et de la restauration réalisent un peu plus de ventes en ligne que la moyenne, alors que les sociétés d'au moins 10 personnes de ce secteur sont les plus nombreuses à en faire (*figure 3*). Cette forme de commerce est en revanche très rare parmi les microentreprises des secteurs de la construction et des transports.

Le montant total des ventes web des microentreprises est estimé à 6 milliards d'euros ; il s'élève à 95 milliards pour les sociétés d'au moins 10 personnes.

Parallèlement, les 31 000 sociétés de moins de 10 personnes autres que les microentreprises, celles réalisant au moins 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, ont un comportement plus proche des sociétés d'au moins 10 personnes (*encadré*).

Les ventes web représentent seulement 1 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des microentreprises (3 % pour les sociétés d'au moins 10 personnes). Mais si l'on se restreint aux microentreprises qui utilisent cette forme de vente, la proportion atteint 23 % du chiffre d'affaires, soit plus que parmi les plus grandes sociétés (11 %). Les plus grandes structures utilisent en revanche une autre forme de vente électronique, dite de type EDI (échange de données informatisé). Cette forme de vente est réalisée *via*

2 Proportion d'entreprises possédant un site web en 2012



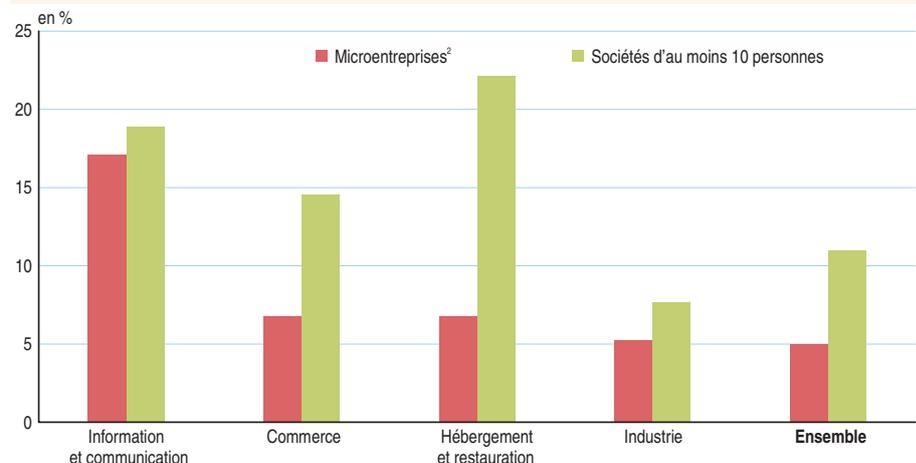
* Voir définitions.

Note : les secteurs sont les mêmes que ceux de la *figure 1* ; certains intitulés ont été raccourcis.

Champ : microentreprises (hors auto-entreprises et sociétés civiles immobilières) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquêtes TIC 2012 et TIC-TPE 2012.

3 Proportion d'entreprises ayant reçu des commandes *via* un site web¹



1. En 2012 pour les microentreprises, en 2011 pour les sociétés d'au moins 10 personnes.

2. Voir définitions.

Note : les quatre secteurs de cette figure sont identiques à ceux présents dans la *figure 1* ; certains intitulés ont été raccourcis. Champ : microentreprises (hors auto-entreprises et sociétés civiles immobilières) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquêtes TIC 2012 et TIC-TPE 2012.

l'envoi ou la réception d'informations commerciales dans un format standard qui permet leur traitement automatique (Edifact, XML, etc.).

En 2012, seul 1 % des microentreprises a réalisé des ventes de type EDI. Elles représentent une part négligeable du chiffre d'affaires total des microentreprises (mais 20 % du chiffre d'affaires de celles qui pratiquent cette forme de vente). Parallèlement, 5 % des sociétés d'au moins 10 personnes ont réalisé des ventes de type EDI en 2011 pour un montant représentant 10 % du chiffre d'affaires total (33 % si l'on se restreint aux sociétés utilisant cette forme de vente).

En 2012, un tiers des microentreprises a entièrement dématérialisé une démarche administrative

Les microentreprises utilisent beaucoup moins Internet pour les démarches administratives que les sociétés d'au moins 10 personnes. Ainsi, 53 % des microentreprises ont utilisé Internet pour obtenir de l'information sur les sites web des administrations contre 86 % des plus grandes ; 31 % ont effectué le traitement entièrement dématérialisé, paiement inclus, d'une procédure administrative contre 87 % des plus grandes sociétés (figure 4).

Cette moindre utilisation est non seulement due au fait que les microentreprises sont moins nombreuses à disposer d'un accès à Internet, mais aussi à celui qu'elles ne sont pas toutes soumises à certaines obligations administratives, contrairement aux plus grandes sociétés. Elle peut également s'expliquer par le fait que les microentreprises sous-traitent plus souvent le traitement des procédures administratives (à un cabinet comptable par exemple). Par ailleurs, 9 % des microentreprises ont utilisé Internet pour accéder à des documents et spécifications d'appels d'offres publics (contre 32 % des sociétés d'au moins 10 personnes) et seules 3 % ont répondu à des appels d'offres publics en ligne (contre 13 % des plus grandes). Seul le secteur des TIC se démarque, avec 20 % des microentreprises qui ont consulté des documents d'appels d'offres publics sur Internet et 10 % qui ont déposé une offre en ligne.

Une microentreprise sur cinq utilise l'automatisation des échanges de type EDI

L'automatisation des traitements de certains échanges de l'entreprise avec l'extérieur peut lui permettre de gagner en efficacité et en temps. Elle concerne les commandes, factures, opérations de paiement, documents de transport, etc. Cette automatisation passe par l'échange de messages *via* des réseaux informatiques dans un format standard, qui permet leur traitement automatique.

L'utilisation de ce type d'outil est fortement liée à la taille de l'entreprise. Ainsi, 20 % des microentreprises mettent en œuvre ces échanges contre 61 % des sociétés d'au moins 10 personnes (84 % parmi celles d'au moins 250 personnes).

Quatre microentreprises sur dix font appel à des spécialistes en TIC

Même lorsqu'elles sont informatisées et connectées à Internet, les microentreprises n'ont pas toujours besoin (ou les moyens) d'embaucher du personnel spécialisé dans le domaine des TIC. Quatre microentreprises sur dix font appel à des spécialistes : 21 % à des personnes en interne, 27 % à des personnes externes à l'entreprise, 10 % aux deux.

Logiquement, le secteur des TIC dispose fréquemment de ressources en interne. Sept microentreprises sur dix de ce secteur font appel à des spécialistes en TIC : 60 % en interne et 35 % en externe. Les microentreprises de ce secteur sont aussi, en proportion, plus nombreuses à faire suivre à des personnes de l'entreprise des formations visant à développer ou améliorer leurs

4 Équipements en TIC et pratiques¹

Équipements et pratiques	Microentreprises ²			Sociétés d'au moins 10 personnes	
	(non employeuses)		Ensemble	10 à 19 personnes	Ensemble
	1 personne	2 à 9 personnes			
Ordinateur	71	83	76	99	99
Accès à Internet	66	79	72	98	99
Connexion à Internet mobile ³	41	48	44	61	68
Site web	20	34	26	56	64
Échange de messages de type EDI ⁴	14	26	20	55	61
Traitement tout électronique d'une procédure administrative, paiement inclus	23	42	31	83	87
Ventes web	5	6	5	9	11

1. En 2012 pour les équipements en TIC et les pratiques hors ventes web. En 2012 pour les ventes web des microentreprises, en 2011 pour celles des sociétés d'au moins 10 personnes.

2. Voir définitions.

3. Connexion à Internet par le réseau de téléphones mobiles, en haut ou en bas débit.

4. EDI : échange de données informatisé.

Champ : microentreprises (hors auto-entreprises et sociétés civiles immobilières) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquêtes TIC 2012 et TIC-TPE 2012.

Les autres unités occupant moins de 10 personnes

Certaines sociétés ou entreprises individuelles interrogées lors de l'enquête TIC-TPE 2012 (*sources*) ne sont pas des microentreprises. En effet, leur effectif est inférieur à 10 personnes, mais leur chiffre d'affaires dépasse 2 millions d'euros. On estime leur nombre à 31 000.

Un quart d'entre elles appartient à un groupe (contre 2 % des microentreprises) et les deux tiers sont des sociétés commerciales. Huit sur dix comptent de 2 à 9 personnes, contre quatre microentreprises sur dix.

Sans atteindre le niveau d'équipement des sociétés d'au moins 10 personnes, elles utilisent davantage les TIC que les microentreprises (figure).

9 % d'entre elles réalisent des ventes web pour un montant d'environ 5 milliards d'euros, ces estimations étant toutefois empreintes d'une forte incertitude.

Équipements en TIC et pratiques selon la catégorie d'entreprise¹

Équipements et pratiques	Micro-entreprises ²	Sociétés de moins de 10 personnes et ayant un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€	
		Sociétés de moins de 10 personnes	Sociétés d'au moins 10 personnes
Ordinateur	76	88	99
Accès à Internet	72	84	99
Connexion à Internet mobile ³	44	59	68
Site web	26	41	64
Échange de messages de type EDI ⁴	20	41	61
Traitement tout électronique d'une procédure administrative, paiement inclus	31	63	87
Ventes web	5	9	11

1. En 2012 pour les équipements en TIC et les pratiques hors ventes web. En 2012 pour les ventes web des sociétés de moins de 10 personnes, en 2011 pour celles des sociétés d'au moins 10 personnes.

2. Voir définitions.

3. Connexion à Internet par le réseau de téléphones mobiles, en haut ou en bas débit.

4. EDI : échange de données informatisé.

Champ : microentreprises (hors auto-entreprises et sociétés civiles immobilières) et sociétés implantées en France des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquêtes TIC 2012 et TIC-TPE 2012.

compétences en TIC : 16 % l'ont fait en 2012 contre 6 % de l'ensemble des microentreprises.

Certains secteurs, dont le cœur de métier est plus éloigné des TIC mais qui en sont utilisateurs, font aussi assez fréquemment appel à des spécialistes de ce domaine, plus souvent des prestataires que du personnel interne. C'est le cas des activités spécialisées, scientifiques et techniques, et du commerce, dont respectivement 51 % et 40 % des microentreprises font appel à des spécialistes : 26 % et 20 % en interne, 39 % et 30 % en externe.

Globalement moins utilisatrices des TIC, les microentreprises des secteurs de l'hébergement-restauration et des transports ne sont qu'un quart à faire appel à des spécialistes de ce domaine. Seules 2 % d'entre elles forment des personnes de l'entreprise aux TIC.

Sources

Menée pour la première fois fin 2012, l'enquête TIC-TPE a été réalisée auprès de 9 000 sociétés ou entreprises individuelles de moins de 10 personnes occupées (hors auto-entreprises et sociétés civiles immobilières) et implantées en France, des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier et d'assurance. Cette enquête permet de compléter l'enquête européenne sur les TIC réalisée tous les ans auprès des sociétés ou entreprises individuelles occupant au moins 10 personnes, du même champ. Le nombre de personnes

occupées inclut les personnes non salariées (chefs d'entreprise, gérants, etc.). Dans cette publication, les microentreprises (*définitions*) sont comparées aux unités d'au moins 10 personnes interrogées lors de l'enquête TIC 2012. Les unités de moins de 10 personnes interrogées et ayant un chiffre d'affaires de plus de 2 millions d'euros sont décrites dans l'encadré.

Parmi les microentreprises actives du champ, 68 % ont répondu à l'enquête. En termes de précision, la proportion de microentreprises possédant un site web, par exemple, est estimée à 26,2 % avec un intervalle de confiance à 95 % de 1,3 point.

Les informations relatives à l'équipement et à l'utilisation des TIC se rapportent à la période de l'enquête. Il s'agit de la fin 2012 pour les microentreprises et du début 2012 pour les sociétés occupant au moins 10 personnes. Les données relatives au commerce électronique et au chiffre d'affaires sont celles du dernier exercice comptable au moment de l'enquête pour les microentreprises (simplifié par « en 2012 » dans l'étude) et celles de 2011 pour les sociétés occupant au moins 10 personnes.

Définitions

Dans cette étude, sont appelées **micro-entreprises** les unités légales hors auto-entreprises de moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros. Cette définition est simplifiée par rapport à la définition statistique retenue dans la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354 de

décembre 2008) qui appelle microentreprise toute unité (groupe ou unité légale indépendante) de moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan ne dépassent pas 2 millions d'euros.

Dans cette étude, le **secteur des TIC** est approché par le regroupement des secteurs « Information et communication » (section J de la NAF rév. 2) et « Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication » (poste 95.1 de la NAF rév. 2). Les microentreprises de ces secteurs représentent 90 % des microentreprises du secteur des TIC tel que défini par l'OCDE. Celui-ci comprend aussi certains secteurs de l'industrie (division 26 hors postes 26.5, 26.6 et 26.7) et du commerce de gros (poste 46.5), mais exclut certains postes de la section J (poste 58.1, divisions 59 et 60, poste 63.9). Les résultats obtenus dans l'étude sont très proches de ceux obtenus en considérant le secteur des TIC défini par l'OCDE.

Bibliographie

- Demoly E., Montségur G., Pépin J.-M., « Les TIC dans les microentreprises fin 2012 », *Insee Résultats*, série Économie n° 71, février 2014.
- Bouziani Z. et Ferrante A., « Le commerce électronique en 2012 - Les *pure-players* dominent les ventes web du commerce de détail », *Insee Première* n° 1489, février 2014.
- Pépin J.-M., « Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique 2012 », *Insee Résultats*, série Économie n° 64, mars 2013.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Pfister, V. Quénechdu
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP141491
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2014

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
www.insee.fr/collections-nationales

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

